



Succession par rapport à une donation il y a 28 ans ?

Par **grizzli**, le **12/03/2015** à **11:38**

Bonjour,

Voilà ma question.

Mon mari est décédé. Son papa est décédé une semaine AVANT.

Il avait reçu en 1987 une somme d'argent correspondant à l'achat d'une maison (de la famille) de 237000 francs. Cette donation faite par ses parents est indiquée dans l'acte d'achat de la maison.

Je pensais que son frère avait eu une compensation en numéraire (il a vécu chez ses parents jusqu'en 2009) mais il dit que non au notaire.

Notre mariage date de 1990.

Mes beaux parents étaient propriétaire d'une maison.

Comment va se passer la succession s'il vous plait ? que va devenir la maison de mon mari et qui est devenue la nôtre et que nous avons entièrement rénovée depuis toutes ces années ?